

**PROCÈS- VERBAL DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 septembre 2013**

QUORUM NON-ATTEINT

Date de convocation : 23 Septembre 2013

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29

L'an deux mille treize, le Lundi 30 Septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Noël BERNARD, Maire de Genlis.

Présents :

MM. NOËL BERNARD, ALAIN MARTET, JEAN MATHE, MME ANNIE GOTTE, M. ALAIN IMARD, MMES EVELYNE BREDILLET, HELENE BOUCHET, MM. MICHEL AIMEUR, JEAN-PIERRE BERCO, GERARD BEURET, MME NICOLE FUSIER, MM. JEAN-LOUIS PARISE, JEAN-PIERRE RENAUDOT, VINCENT DANCOURT.

Absents représentés :

M. HUBERT DULIEU, DONNE POUVOIR A M. NOËL BERNARD.
MME CLAUDINE BIGEARD DONNE POUVOIR A M. JEAN-PIERRE BERCO.
MME SYLVIE CHASTRUSSE DONNE POUVOIR A MME EVELYNE BREDILLET.

Absent excusé : M. JEAN-FRANÇOIS BATHELIER.

Absents non représentés :

MMES ELODIE ALLEMAND, MARION BAUDIN, HALIMA BEUDET, CELINE BREDILLET, PIERRETTE GARNIER, MM. ERIC LATHUILLE, MME MONIQUE MARIE-JOETS, MM. CYRIL SARRON, MMES NATHALIE CHAIX, NATHALIE ANDREOLETTI, LILIANE ROUSSELET.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Monsieur le Maire constate que le quorum n'est pas atteint et décide de lever la séance et de la reporter au Lundi 7 Octobre 2013.

**Le Maire,
Conseiller Général
Noël BERNARD**

<p><i>AFFICHE EN MAIRIE, LE 01 OCTOBRE 2013</i> <i>EN EXECUTION DE L'ARTICLE L. 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.</i></p>
--